



COUR D'ASSISES DE BEAUVAIS.

JUGEMENT qui a été rendu par la Cour d'Assise, du département de l'Oise le 15 juin 1827, qui condamne le nommé Jean Baptiste-Emery, dit Gisset, âgé de 38 ans, cultivateur de la commune du Meux, canton d'Estrées-Saint-Denis, à la peine de mort, pour avoir tenté d'empoisonner le nommé Pierre-Simon-Délie, par l'effet de substances qui pouvaient lui donner la mort, en lui faisant manger une saucisse dans laquelle ils avait mis du poison. L'exécution a eu lieu sur la place principale de Beauvais, le 3 août 1827.

O parens ! je vous dis adieu pour la vie, il est temps que la justice mette fin à mes peines. Adieu parens ! je pleurs de quitter ma pauvre famille ; que Dieu Teuille vous en préserver !

COMPLAINTÉ NOUVELLE. *Air de Judith et Holopherne.*

VENEZ ici pour écouter, un crime des plus abominables, d'un malheureux désespéré de voir son crime déplorable, invitant cet homme à l'instant boire et manger à sa maison.

Ce malheureux fut apprêter plusieurs couples de saucisses, lui en mettant de son côté, son crime en est abominable ; dans les saucisses avaient déposé grande quantité de poison.

En suite je suis arrêté entre les mains de la justice, mon crime fut bientôt jugé, de passer à la guillotine, faut-il à l'âge de trente-huit ans, mourir si cruellement.

Je pleurs et je gémiss, je vois l'échafaud qui m'attend, cruel souvenir ! Adieu parens infortunés, que ma mort vous serve d'exemple ; que vos enfans soient bien élevés ; oui c'est un tableau assez ample, considérez quel fardeau me voir mourir sur l'échafaud.

A Beauvais, je suis arrivé, à l'endroit pour finir mes peines, j'attends les juges prononcer, Jean-Baptiste vous êtes coupable, de faire mourir cet innocent, eroyez-moi, vous n'avez pas raison.

Ah ! je me vois dans les cachots attaché comme un misérable , je priais le doux Jésus et ma religion honorable, je priais la nuit et le jour, Notre-Dame du bon secours.

Adieu tous mes pauvres parens ; je me vois conduire au supplice, près de l'échafaud arrivé, de sur la place de la ville ; il faut monter sur l'échafaud ; peuple évitez ce grand défaut.

FIN.

Permis d'imprimer et de vendre sans nul empêchement.



COUR D'ASSISES DE BEAUVAIS.

JUGEMENT qui a été rendu par la Cour d'Assise, du département de l'Oise séant à Beauvais, qui condamne le nommé Rieul Geoffroy , âgé de 24 ans, cultivateur demeurant à Cinqueux, canton de Liancourt , à la peine mort pour tentative d'assassinat sur la personne de Geneviève Duvivier sa femme ; s'armant d'une petite hache il va attendre sa femme auprès de la rivière de l'Oise, allant au marché de Senlis , a été guillotiné sur la place publique de Beauvais.

COMPLAINTÉ NOUVELLE. *Air de Montébello.*

Approchez-vous pour entendre le récit le plus touchant, arrivé dernièrement peu facile à comprendre ; je vais vous le divulguer , pour ne pas en ignorer.

Ah que je suis téméraire! je lui porte un coup de tranchant, je fais sortir le sang de mon aimable victime , et je pars à l'instant me rendant à mon logement. (fait reconnu et coupable.)

Après son crime voulant prendre sa femme par les cheveux, il veut la traîner dans la rivière de l'Oise ; il fut reconnu par des personnes qui travaillaient dans les champs.

La malheureuse victime fut secourue à l'instant, amené à sa maison et d'une grande tristesse [?] la Justice elle déclara le crime de son scélérat.

Il fut reconnu coupable, de ce malheureux tranchant qu'il avait prit à sa maison une bêche abominable, l'assassin reconnu, fut aussitôt détenu.

Par la gendarmerie de suite il fut arrêté , amené dans la prison à Clermont chose véritable , les témoins ont déclaré que Geoffroy est l'accusé.

Le procureur de suite me fait sortir à l'instant dehors de la prison ; mais il faut partir de suite à Beauvais promptement, pour entendre mon jugement.

Je suis condamné de suite à mourir sur l'échafaud; voyez, peuple, quel grand défaut si pénible , à l'âge de 24 ans mourir si honteusement.

Adieu père , adieu mère , adieu mes pauvres parens , je vais mourir à l'instant sur la place de la ville que l'on réserve aux assassins qui sont couverts de sang humain.

FIN.

Permis de vendre.

ROMANCE TRÈS-NOUVELLE. *Air de la Giraffe,*

Telle qu'elle fut embarquée d'Egypte, pour être amenée en France, par les ordres du Vice-Roi d'Egypte.

(Copié le 27 septembre 1827.)

Venez , près du bocage, visiter nos hameaux , l'amour qu'est aux feuillages , pour garder ses troupeaux , l'aimant près de sa belle , (*bis.*) peut-on vivre en ces lieux ; pardon , pardon , beau page , venez près du hameau.

Si j'avais une blonde, qui a plusieurs amans, je lui dirais ma bonne , reste-là pour la façon ; à pour de jolies filles, (*b.*) il aime fort les garçons , marions-nous Sophie, tous deux bien bien promptement.

Adèle fut bien surprise , ne plus revoir Sophie, Sophie a mon amie, je suis abandonné, encore de l'espérance , (*bis*) à ton premier retour, prend patience Adèle, tu vas te marier.

Voilà le mariage , on en parle partout dedans le voisinage ; on murmure toujours , l'une resta quatre semaines et l'autre quinze jours ; au diable les mariages, on n'a-plus d'agrément.

Sophie a trouvé en mariage, Pierre Malocœur , profession pêcheur de grenouilles ; et Adèle a trouvé en mariage , Cadet Grenouille , profession marchand de crapeaux pour Paris.

Sophie quitte son mari , elle se sauva, à Paris ; elle loua une chambre , qui fut très-bien garnie , elle avait une veille paillasse et un vieux (*bis.*) tour de lit; adieu mon Pierre, je ne reviendrai plus.

Et vous tous jeunes filles , écoutez en passant, sur nous prenez exemple ; d'avoir des amans, car dans le mariage , (*bis.*) on n'a que du tourment, n'en parlons plus Sophie n'en parlons plus souvent.

Olle' qu'el triste mariage ferait mieux er baillée esco, comme souvent.

FIN



TERRIBLE EXEMPLE

Pour les Pères et Mères , envers leurs Enfants , (1827.)

Sur l'Air : *Nous jouissons dans nos Hameaux.*

Vous qui gâtez tous vos enfans ,
Indignes pères et mères ,
 Craignez les rigoureux tourmens
Et de Dieu la colère ,
C'est au moment de votre mort
Qu'il faudra rendre compte ,
Et de subir un triste sort
Vous en aurez la honte.

*O malheureux père ! que tu nous
cause de la peine de t'avoir écouté.
Suivons les bons avis.*

Vous exposez tous vos enfans
A de rudes souffrances ,
Les laissant vivre en garnemens,
O lâches complaisances !
Méprisant les Commandemens
Et de Dieu la vengeance,
Vous les plongez dans les tourmens
Par excès d'indulgence.

LA FILLE. Père humain, père cruel,
A quoi tu me destine,
Je suis dans un feu éternel ,
Par punition divine,
Hélas ! si tu m'avais puni
Dans mes fautes légères ,
Tu ne me verrais pas ici
Dans des douleurs amères.

LE PÈRE. Maudit soit le fatal moment
De ta triste naissance ,
Car je souffre un cruel tourment,
Et du feu la violence,
Pour tout jamais je suis damné ,
Sans aucune espérance ,
Le tout pour l'avoir trop aimé.,
Maudite complaisance !

LE FILS. Jour et nuit dans les cabarets,
Tu m'existais à boire ;
De me mener dans les banquets ,
Ah ! tu t'en faisais g[?]are.
Si je jurais le nom de Dieu ,

Cela te faisait rire ;
Avec toi sortant de ce lieu
Je faisais encore pire.

LE PÈRE. Tes reproches, perfide enfant,
Font augmenter ma rage,
Pour surcroit de plus grand tourment
Tu me traces l'image.
Je vois la foule des démons ,
Qui s'avancent à grand nombre ,
Pour éclairer par des charbons
Ce lieu funeste et sombre.

LE FILS Les mensonges avec les larcins
Étaient mes communs vices ,
Car de voler à toutes mains
C'étaient mes exercices.
Tout allait bien quand j'apportais
Dans tes mains le pillage,
Et souvent tu me conseillais
D'en faire davantage.

LE PÈRE. Le démon m'a subtilisé,
Si je t'ai laissé faire ,
Ainsi comme un mal-avisé
J'en reçois le salaire.
Je voulais t'amasser du bien
Et de grandes richesses ,
Mais il ne vous en reste rien
Que des peines et tristesses.

MORALE. Pères et mères, à nos dépens
Rendez-vous bientôt sages ,
Corrigez vos pauvres enfans ,
Évitez ce naufrage.
Nous sommes à brûler pour jamais
Dans les flammes éternelles ,
Ainsi Dieu prononce l'arrêt
Aux âmes criminelles.

*Education pour la jeunesse qui a
la crainte du Seigneur Jésus-Christ.
Ainsi-soit-il.*